COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 23 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 17 novembre, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

<u>Etaient présents</u>: M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme CARLOT-MARTIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme ROBIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - Mme ROUSSEL - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT

Ont donné un Pouvoir :

Mme SOUPE représentée par Mme CARLOT-MARTIN Mme COUTURIER représentée par Mme BIAJOUX

Absents: M. GINDRE

Mme COLLOVRAY est arrivée à la lecture du deuxième rapport

Mme D'ALMEIDA est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2020</u> Les observations suivantes sont faites :

Monsieur JANNET:

« Nous sommes favorables au compte rendu, simplement nous voudrions savoir si un hommage a été fait à Samuel PATY au niveau de la municipalité» ?

Monsieur le Maire:

« Je l'ai fait lors de la cérémonie du 11 novembre. La plupart d'entre vous étaient d'ailleurs présents».

Monsieur JANNET:

« Avez vous réfléchi sur notre proposition d'une grille tarifaire au niveau des cadeaux pour les départs à la retraite ? ».

Monsieur le Maire:

« La proposition étant passée en Préfecture, le Préfet nous a fait des recommandations, estimant que nous ne pouvions pas, même sans grille, donner de prime de cette façon. La délibération est donc tout simplement retirée, il n'y aura pas de prime pour les départs en retraite. Cela ne s'appliquera pas du tout, quels que soient les salariés.»

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 septembre 2020.

Rapport n° 1 : Engagement de dépenses d'investissement avant vote des budgets / Investissements 2021 / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37. Jusqu'à l'adoption du budget primitif l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire propose de l'autoriser à faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour engager et mandater les dépenses d'investissement de la collectivité dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2020 au budget principal et budgets annexes (eau, assainissement et camping).

Monsieur FROMONT souhaite savoir si les élus connaissent globalement les différents postes d'investissement qui seront engagés en début d'année ? Si cela concerne des restes à réaliser ou de nouveaux investissements ?

M. le Maire précise que cela concerne plutôt des fins d'opérations ou des restes à réaliser. Chaque année il faut passer cette délibération afin d'avoir la possibilité de finaliser certaines opérations sans attendre le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour) :

- **Autorise** M. le Maire à faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour engager et mandater les dépenses d'investissement de la collectivité dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2020 au budget principal et budgets annexes (eau, assainissement et camping).

Rapport n° 2 : Création d'un budget annexe relatif à l'opération de construction de la gendarmerie et assujettissement à la TVA / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.

Au vue des instructions budgétaires et des articles L 2221-1, L2221-4 et L2224-1 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la gestion immobilière et financière et pour assurer la récupération de la TVA.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré dans un budget annexe appliquant l'instruction comptable M14 et sera assujetti à la TVA, ce qui permettra de connaître le coût du service.

M. le Maire propose de créer un budget annexe pour l'opération dénommée « construction nouvelle gendarmerie », d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération construction, et de l'autoriser à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget communal et le nouveau budget annexe et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Décide de créer** un budget annexe pour l'opération dénommée « construction nouvelle gendarmerie »,
- Opte pour l'assujettissement à la TVA de cette opération construction,
- **Autorise M. le Maire** à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget communal et le nouveau budget annexe et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport n° 3: Création d'un budget annexe relatif à la gestion du cinéma et assujettissement à la TVA / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle qu'à ce jour, le budget cinéma est inclus dans le budget général de la Commune.

La trésorerie demande la création d'un budget à part comme le prévoit les textes.

Vu les articles L 2221-1, L2221-4 et L2224-1 du code général des collectivités territoriales et vu l'instruction budgétaire,

Considérant la nécessité de suivre les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement se rapportant au coût du service au sein d'un budget dédié, géré selon la nomenclature M4, assujetties à la TVA,

M. le Maire propose de créer un budget annexe pour le cinéma, d'opter pour l'assujettissement à la TVA, et de l'autoriser à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget communal et le nouveau budget annexe du cinéma et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire rappelle que le cinéma est actuellement géré en partie par délégation. Il précise qu'il souhaite lui donner une autre dimension, c'est pourquoi la commission Culture va se réunir très prochainement et faire des propositions.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- Décide de créer un budget annexe pour le cinéma,
- Opte pour l'assujettissement à la TVA,
- **Autorise M. le Maire** à opérer les régularisations budgétaires et d'ordre entre le budget communal et le nouveau budget annexe du cinéma et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport n° 4: Budget Eau / Assujettissement à la TVA / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle qu'un nouveau contrat de délégation de service public de l'eau a été signé avec la société SUEZ. Ce budget de l'eau fait déjà l'objet d'un budget à part.

Vu la Réglementation de la direction Générale des Services Publics (dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau des collectivités locales) ainsi que les services de la Préfecture (du décret n° 2015-1763 du 24 décembre 2015),

M. le Maire propose de décider de l'assujettissement du service de l'eau au régime fiscal de la TVA, de l'autoriser à mener les démarches nécessaires à l'assujettissement à la TVA et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Décide** de l'assujettissement du service de l'eau au régime fiscal de la TVA,
- **Autorise M. le Maire** à mener les démarches nécessaires à l'assujettissement à la TVA et à signer tout document relatif à ce dossier

Rapport n°5 : Affectation du produit des concessions funéraires / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, la loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé une ordonnance du 06 décembre 1843 relative aux cimetières.

Les communes sont libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires à condition toutefois de procéder par délibération.

La Commune de Châtillon-sur-Chalaronne avait décidé d'attribuer ce produit sur le budget du CCAS. Toutefois, le CCAS a son budget propre et le versement de cette recette ne se justifie plus puisque la commune verse une subvention d'équilibre.

De plus, la charge financière du cimetière pèse uniquement sur le budget de la Commune.

M. le Maire propose de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit du seul budget communal.

Monsieur JANNET souhaite savoir comment se déroulera le budget CCAS 2021, sera-t-il identique à celui de 2020 ?

M. le Maire répond :

« M. PERREAULT a travaillé sur la gestion des concessions au cimetière. Nous souhaitons réinvestir dans l'aménagement du cimetière. Le budget CCAS sera subventionné à hauteur du besoin afin d'être en équilibre »

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Propose** de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit du seul budget communal.

Rapport n° 6: Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie / Approbation et autorisation de signature

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle que la Commune a un projet de construction de la nouvelle gendarmerie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Châtillon-sur-Chalaronne présente un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ce dossier répond ainsi aux opérations d'investissement prévues en 2020-2021 dans le cadre de la résilience sanitaire (note préfectorale de l'Ain du 27/08/2020).

Les travaux sont estimés à la somme de 2 950 637,00 € HT soit 3 540 764,40 € TTC.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant:

Sources	Libellé	Montant	Taux
Emprunts et autofinancement		2 259 251 €	
Sous total		2 259 251 €	
Etat – DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local plafonné à un montant de dépenses TTC de 1 522 528 €	304 506 €	20%
Gendarmerie		386 880 €	
Sous total subventions publiques *		691 386 €	
TOTAL H.T		2 950 637 €	

M. le Maire propose :

- D'approuver l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie pour un montant de travaux de 2 950 637 € HT soit 3 540 764 € TTC.
- D'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour la construction de la nouvelle gendarmerie.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'approuver la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGRAS :

« Nous soutenons ce projet sans aucune réserve ainsi que les deux rapports suivants. Des estimations ont été faites pour demander des subventions, ce qui est le schéma normal. Je suppose que ces estimations sont basées sur le résultat d'avant-projets sommaires. Nous regrettons donc de ne pas être associés aux diverses réflexions. Nous demandons une réunion de la commission travaux afin de prendre connaissance de ces avants projets. »

Monsieur PERREAULT répond :

« J'ai effectivement prévu une nouvelle réunion de la commission travaux d'ici la fin de l'année pour faire le point sur ces dossiers.

- Concernant la gendarmerie : nous avons travaillé pour l'instant avec des documents qui nous viennent d'autres communes et nous sommes allés visiter des gendarmeries et notamment celle de Beaujeu. Nous avons donc eu communication du coût, des plans de financement, des plans de travaux, etc. Aujourd'hui, nous n'avons pas avancé plus que cela sur le projet propre de Châtillon. Beaujeu a un projet qui est très similaire au nôtre
- Pour la station d'épuration : nous sommes en phase de choix de maîtrise d'œuvre
- Concernant l'avenue Foch : nous avons demandé au cabinet AINTEGRA de travailler sur ce projet afin de nous faire un pré-chiffrage.

La précipitation de ces demandes de subventions est également due aux délais très courts fixés par la Préfecture pour déposer les dossiers. »

Monsieur le Maire précise que la gendarmerie a fourni un cahier des charges très précis avec un montant maximum, car les loyers sont calculés sur ce montant.

Monsieur MORIN insiste sur le fait qu'il s'agit d'un prévisionnel pour faire les demandes de subventions.

Monsieur JANNET pose la question sur le devenir de la gendarmerie actuelle ?

Monsieur le Maire répond que le tènement actuel fait 6000 m². Il faudra attendre que le nouveau bâtiment soit livré et que les gendarmes déménagent. La réhabilitation paraît compliquée car ce bâtiment des années 70 contient de l'amiante.

Cette question reste ouverte en effet, soit une reconstruction de logements, soit la mise en vente pour de la construction puisque le terrain est constructible

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie pour un montant de travaux de 2 950 637 € HT soit 3 540 764 € TTC.
- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour la construction de la nouvelle gendarmerie.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **Approuve** la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise M. le Maire** à signer tout document relatif à cette opération.

Rapport n° 7: Demande de subvention auprès du Département de l'Ain au titre de la dotation Territoriale 2021 pour les travaux de mise aux normes des trottoirs et de la voirie Avenue Foch / Approbation et autorisation de signature

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a le projet de procéder à des travaux de mise aux normes des trottoirs et de la voirie Avenue Foch.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale 2021.

Les travaux sont estimés à la somme de 222 655 € HT soit 267 186 € TTC.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Autofinancement		189 655 €	
Sous total		189 655 €	
Conseil Départemental	Fonds de soutien à l'investissement territorial 2021 – plafonné à 1 000 000 € de dépenses	33 000 €	15%
Sous total subventions		33 000 €	
publiques *			
TOTAL H.T.		222 655 €	

M. le Maire propose :

- D'approuver l'opération de mise aux normes des trottoirs et de la voirie Avenue Foch pour un montant de travaux de 222 655 € HT soit 267 186 € TTC.
- D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2021.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'approuver la prise en charge par autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur JANNET souhaite la possibilité de prévoir l'aménagement du trottoir situé avenue des Sports (devant les HLM) à partir de la maison médicale.

Monsieur PERREAULT répond qu'il est possible d'étudier la proposition et prévoir l'aménagement éventuellement. Il est favorable sur le principe.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** l'opération de mise aux normes des trottoirs et de la voirie Avenue Foch pour un montant de travaux de 222 655 € HT soit 267 186 € TTC.
- **Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2021.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- **Approuve** la prise en charge par autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **Autorise M. le Maire** à signer tout document relatif à cette opération.

Rapport n° 8 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la construction de la nouvelle station d'épuration / Approbation et autorisation de signature / Annulation de la délibération du 14 septembre 2020

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a déposé auprès de l'Agence de l'Eau une demande de subvention pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

Cette demande a été faite à partir de l'étude préliminaire.

Il est nécessaire de la modifier par rapport au montant du projet définitif.

La construction de cette nouvelle station d'épuration s'élève à un montant prévisionnel de 7 230 239 € HT soit 8 676 286 € TTC.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Autofinancement et emprunt		5 483 856 €	
Sous total		5 483 856 €	
Agence de l'eau		1 000 000 €	
Conseil Départemental	Partie Commune de l'Abergement plus REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)	187 806 €	
Commune Abergement	Participation	558 577 €	
Sous total subventions publiques et participation		1 746 383 €	
TOTAL H.T.		7 230 239 €	

M. le Maire propose :

- D'approuver les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
- D'approuver la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ce dossier
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'approuver la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
- Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ce dossier
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **Approuve** la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.
- **Autorise M. le Maire** à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 14 septembre 2020.

Rapport n° 9: Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la construction de la nouvelle station d'épuration / Approbation et autorisation de signature

M. le Maire cède la parole à M. MORIN qui rappelle que la Commune de Châtillon prévoit la construction d'une nouvelle station d'épuration et souhaite déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette demande est basée sur le détail du projet définitif.

La construction de cette nouvelle station d'épuration s'élève à un montant prévisionnel de 7 230 239 € HT soit 8 676 286 € TTC.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Autofinancement et		5 483 856 €	
emprunt			
Sous total		5 483 856 €	
Agence de l'eau		1 000 000 €	
Conseil Départemental	Partie Commune de l'Abergement	187 806 €	
	plus REUT (Réutilisation des		
	Eaux Usées Traitées)		
Commune Abergement	Participation	558 577 €	
Sous total subventions		1 746 383 €	
publiques et participation			
TOTAL H.T.		7 230 239 €	

M. Le Maire propose :

- D'approuver les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
- D'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'approuver la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **Approuve** la prise en charge par autofinancement ou par emprunt de la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.
- **Autorise M. le Maire** à signer tout document relatif à cette opération.

Rapport n° 10: Révision des tarifs 2021: location de salles Espace Bel Air, Centre Culturel, salles diverses, salle de musique, location de petit matériel, salle Montpensier et locations de conteneurs, de l'arboretum, de l'assainissement, des concessions cimetière, des jardins familiaux, de la médiathèque, cinéma, musée, camping, publicité dans le bulletin municipal et location de lattes publicitaires, place du marché et occupation du domaine public / Approbation

Vous trouverez ci-dessous les modifications des tarifs 2021 :

Espace Bel Air	Association Châtillonnaise une fois par an	Caution frais de nettoyage	Association Châtillonnaise après utilisation gratuite	Fédérations Associatives Départementales de l'Ain, ayant une section locale à	Privé résidents	Privés non résidents et profesionnels	Caution de garantie qui sera encaissée
Année 2021		Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Très grand salle WACHTERSBACH (1.024							
m2)	Gratuite	400€	800€	1 600 €	1800€	2 800 €	3 000,00€
Grande salle COLCEAG (744 m2)	Gratuite	400€	430€	900€	710€	1 500 €	3 000,00€
Salle GOUNDAM (280 m2)	Gratuite	400€	360€	750€	600€	1000€	3 000,00€
Office (cuisine)	Gratuite	400€	90€	180€	130€	200€	
Salle Carniere	Gratuite		40€	70€	60€	70€	2 000,00€
Salle Ripasson	Gratuite		50€	90€	70€	90 €	2 000,00€
Régie son/lumières/videoprojecteur	Gratuite		130€	260€	190€	300€	2 000,00€
Buvette extérieur	Gratuite		50€	130€	100€	150€	2 000,00€
Extérieur seuls	Gratuite		80€	150€	120€	160€	2 000,00€

Installation rangement et nettoyage par les services de la ville : 1,85 euro par place assise.

Podium	Tarifs	Caution
Une journée	200,00€	1 000,00 €
Deux journées	380,00€	1 000,00 €
Trois journées	450,00€	1 000,00 €
Par journée supplémentaire	120,00€	

Centre Culturel	Associations Châtillonnaises	Privés résidents	Privés non résidents - Associations extérieures	Caution de garantie
Année 2021				
Salle Gérard Maré Gradins 100 places	gratuite	330 €	400 €	2 000,00 €
Salle Jean TARRIT 160 m2	gratuite	260 €	330 €	2 000,00 €
Salle MARIVAUX 80 m2 (réunion)	gratuite	100 €	120 €	2 000,00 €
Salle George SAND 36m2 (réunion)	gratuite	70 €	90 €	2 000,00 €
Salle C. Claudel yoga- gyin	gratuite	70 €	100 €	2 000,00 €
Salle F. RABELAIS 50 places	gratuite	110 €	150 €	2 000,00 €
Cuisine (Traiteur)	gratuite	110 €	230 €	2 000,00 €
Jardins ancien Hôpital	gratuite	110 €	230 €	1 000,00 €
Jardins ancien Hôpital saison été avec				
Chapiteaux				
(1 mai - 30 septembre)	gratuite	170 €	340 €	1 000,00 €

Tarif de location dégressif pour les particuliers et associations extérieurs qui loueraient les salles plus de 2 jours consécutifs ou non, soit : 2 premiers jours en location complète les deux jours suivants : 2/3 du tarif - au delà : 1/2 tarif

pourcentage d'augmentation 2021

Hébergement Centre culturel de la Dombes		
	Tarifs ttc avec	Tarifs ttc
Chambres par nuitée	draps	sans draps
Chambre 1 lit individuel	22€	17€
Chambre 2 lits	44€	34€
Chambre 3 lits	65€	50€
Chambre 5 lits	100€	75€
Taxe séjour par jour et par personne	0.73€	
Location de draps pour le séjour	5,00€	

pourcentage d'augmentation 2021	1,00%

Centre Culturel LOCATION SALLE POUR DES EXPOSITIONS 2021	Jean TAI	RRIT	RABI	ELAIS	MARIVA	NUX	Cautions de garantie
	1 WE	2 WE	1 WE	2 WE	1 WE	2WE	Tarifs
par week end période 1er janvier - 31 décembre	187€	346€	40€	72€	124€	223€	2 000,00€
par journée supplémentaire	43€		20)€	28€		

pourcentage d'augmentation 2021		1,00%

	Associations Châtillonnaises	Privés résidents	Privés non résidents	Cautions de garantie
Année 2021		Tarifs	Tarifs	Tarifs
Vin d'honneur sous les Halles ou Vieux				
Château	gratuite	66 €	90 €	1 000,00 €
Halles ou Vieux Château - Location				
journée	gratuite	265 €	300€	2 000,00 €
Bâchage des Halles représentant les frais				
de montage et de démontage	480 €	840 €	980 €	2 000,00 €

Pour le Bâchage des Halles l'assistance de bénévoles pour les associations est obligatoire

	Privés résidents	Privés non résidents
Salle de musique amplifiée ou musique actuelle	Tarifs 2021	Tarifs 2021
Droit d'accès à la salle pour tous les groupes constitués (par an de septembre à aout)	23€	23€
Pour les groupes constitués non originaires de Châtillon sur Chalaronne, un droit d'utilisation supplémentaire sera perçu, à l'heure.		2€
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €

Les groupes constitués ou non utiliseront cette salle dans le cadre d'un règlement et d'une convention fixés par le Conseil Municipal.

pourcentage d'augmentation 2021		1,00%

	Associations Châtillonnaises	Privés résidents	Privés non résidents - Associations extérieures	Cautions de garantie
Location de petit matériel et mobilier Année 2021		Tarifs	Tarifs	Tarifs
la table sur tréteaux par jour	gratuite	5€	5€	400,00 €
Banc par jour	gratuite	1 €	1 €	400,00 €
la Chaise coque par jour	gratuite	1 €	1 €	400,00 €
Barrières à l'unité par jour ou week -end	gratuite	2€	2€	400,00 €
Forfait plantes vertes	53 €	55 €	55 €	200,00 €

pourcentage d'augmentation 2021		Baisse

Salle Montpensier	Associations Châtillonnaises	Particuliers locaux et entreprises locales	Extérieurs	Cautions de garantie
Année 2021				
Salle Montpensier 110 places, forfait journée (avec sono et video)	150 €	200 €	300 €	2 000,00 €

Associations locales : (gratuité une fois par an uniquement pour les réunions

d'assemblées générales

Arboretum	Associations et Particuliers Châtillonnais	Extérieurs
Année 2021		
Mise à disposition de la clé du garage pour prendre les tables et les chaises (pour 10 à 100 personnes)	80 €	150 €

Poubelles	180 litres	660 litres
Année 2021		
Locations de containers	20 €	71 €

Salle Etoile (en cas de prêt)	
Année 2021	
Forfait nettoyage salle	100 €
Caution	2 000 €

ASSAINISSEMENT / CIMETIERE / JARDINS FAMILIAUX – Année 2021

ASSAINISSEMENT		
Participation pour raccordement au réseau d'assainissement de 0 à 100 m² (logement)	850,00€	900.00 €
De 101 m² à 170 m² (logement)	1 000,00 €	1 100.00 €
Plus de 171 m ²	1 200,00 €	1 300.00 €
Participation pour raccordement au réseau d'assainissement autres constructions (commerce, industrie, stockage, usine, etc)		
De 0 à 100 m²	850,00€	900.00€
Par tranche de 100 m² / un montant supplémentaire de	100,00€	110.00 €

CIMETIERE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE		2021
Concessions dans le cimetière, pour 2 m²		
Pour 15 ans	200,00€	200.00€
Pour 30 ans	350,00€	350.00€
Case Columbarium – 15 ans (4 urnes)	900,00€	900.00€
Acquisition Cavurne		500.00€
Cavurne – 15 ans		900.00€

JARDINS FAMILIAUX		2021
Location par an	50,00€	0.25 €/m2
caution	82,00€	80.00€

MEDIATHEQUE François Edouard -Année 2021

FORMULES	TARIF			
Carte annuelle individuelle				
	Châtillon	Commune de la Communauté de Communes de la Dombes (CCDombes)	Commune extérieure à la CCDombes	
Moins de 18 ans, Étudiants, Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, APA, APH)	Gratuit	Gratuit	5,00 €	
Adultes	11,00 €	16,00 €	20,00 €	
Campeurs au camping du Vieux Moulin	Gratuit avec chè	que de caution de 100 €		
Carte collectivité				
Établissements scolaires tarif par classe pour le 1er degré	Gratuit	20,00 €	30,00 €	
Associations (la localisation de leur siège social détermine le montant de la cotisation)	10,00 €	20,00 €	30,00 €	

EPCI	10,00 €	20,00 €	30,00 €
Services municipaux châtillonais : musée, école de musique, cinéma	Gratuit	Non concerné	Non concerné
Personnel municipal châtillonais adhérent à l'Amicale du personnel	Gratuit	Non concerné	Non concerné
Autres			
Remplacement d'une carte d'abonnement perdue	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Impression et photocopie de document : tarif à la page	0,10€ en noir et blanc 0,20€ en couleur	0,10€ en noir et blanc 0,20€ en couleur	0,10€ en noir et blanc 0,20€ en couleur

CINEMA L'ETOILE – Année 2021

Catégories	Tarifs
1 entrée Plein Tarif (tarif pour une séance)	6,50€
1 carte de 10 entrées Plein Tarif (carte non nominative valable pour 12 mois)	50,00€
1 entrée Enfant de moins de 12 ans (tarif pour une séance)	4,50€
1 carte de 10 entrées Enfant de moins de 12 ans (carte non nominative valable pour 12 mois)	35,00€
1 entrée pour diffusion d'opéra et de ballet (OMC)	15,00€
1 entrée « Printemps du Cinéma » (tarif pour une séance) 1 entrée « Rentrée du Cinéma »	4,00€
« Fête du Cinéma »	
1 ^{ère} séance au Plein Tarif et les séances suivantes à Pour toutes les séances	4,00 €
1 entrée Tarif Scolaire au sens dispositif pédagogique	2,50€
1 entrée Tarif Pass Région + chèque GRAC	5,00€
Entrée semaine du Cinéma magique	4,00€
Entrée Tarif Groupes (tarif pour une séance applicable dès lors que le groupe est constitué d'au moins adultes et/ou enfants de moins de 12 ans et réservé aux structures suivantes qu'elle domiciliées à Châtillon : comités d'entreprises, associations, établissements scolaires pédagogique] et centres de loisirs)	es soient ou non
Tarif Adulte	5,00€
Tarif Enfant de moins de 12 ans	3,50€
Groupe de 50 élèves au minimum – en temps scolaire avec un film sorti depuis plus de 5 semaines (tarif par élève)	3,50€
Groupe de 50 élèves au minimum – en temps scolaire avec un film sorti depuis moins de 5 semaines (tarif par élève)	4,50€
Groupe de 50 enfants de moins de 12 ans au minimum – avec un film sorti depuis moins de 5 semaines – Tarifs applicables aux comités d'entreprise	4,50€
Groupe de 50 adultes avec un film de moins de 5 semaines applicables aux comités d'entreprise	5,50€
Cinéma 3D = plus de 2€ par séance et par personne à rajouter à chaque tarif en vigu	eur ci-dessus.

TARIFS MUSEE « TRADITIONS ET VIE » - ANNEE 2021

TARIFS MUSEE « TRADITIONS ET VIE »		Tarifs 2020	Tarif 2021
Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans, sur toutes les formules "Mercredis et Jeudis des enfants" et "Mardis des e		•	olaires et
Tarifs individuels			
Visite simple Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital -	Apot	<u>hicairerie</u>	
⇒ Plein Tarif		4,00€	4,00€
⇒ Tarif réduit		3,00€	3,00€
		·	

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée

Visite couplée Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital - Apothicairerie

⇒ Plein Tarif	5,00€	5,00€
⇒ Abonnement à l'année	5,00€	5,00€
⇒ Tarif réduit	4,00€	4,00€

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée, jeu "Explorabourg+"

Visite guidée des Remparts ⇒ Plein Tarif 3,00 € ⇒ Tarif réduit 2,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée, jeu "Explorabourg+",

Visite couplée Remparts et Ancien Hôpital/Apothicairerie

⇒ Plein Tarif		5,00 €
⇒ Tarif réduit		4,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée, jeu "Explorabourg+"

Visite couplée Remparts et Ancien Hôpital/Apothicairerie

⇒ Plein Tarif		5,00 €
⇒ Tarif réduit		4,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Maison des illustres Saint Vincent de Paul, Bon Camping partenaires du Musée, jeu "Explorabourg+"

Tarifs"Mardis des enfants" et "Mercredis des enfants" et "Jeudis des enfants"			
Tarif par personne pour les visiteurs enfants et adultes accompagnateurs			
Visite-atelier Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie			
⇒ Visite commentée avec atelier 2h	4,00 €	4,00 €	
⇒ Visite commentée avec atelier 1h30	3,00 €	3,00 €	
Formule famille : 2 enfants + 1 adulte	7,00 €	7,00 €	
Formule famille : 2 enfants + 2 adulte	10,00€	10,00€	
Tarifs "Anniversaire au Musée Traditions et Vie			
Visite/atelier et goûter d'anniversaire 2h30	4,00€	4,00€	

Tarifs groupes (adultes)				
Tarif par personne pour les visiteurs en groupe (à partir de 16 personnes) [il sera offert une place gratuite par groupe de 10 personnes]				
Visite simple Musée Traditions et Vie ou Ancien Hôpital - Apothicairerie				
⇒ Plein Tarif		4,00€	4,00€	
⇒ Tarif réduit		3,00€	3,00 €	

Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Comité d'entreprise via Office de Tourisme

<u>Visite simple Remparts du Château</u>		
⇒ Plein Tarif		3,00 €
⇒ Tarif réduit		2,00 €

Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Comité d'entreprise via Office de Tourisme

<u>Visite simple gourmande Musée Traditions et Vie ou Ancien</u> <u>Hôpital - Apothicairerie</u>		
⇒ Plein Tarif	4,50 €	4,50 €
⇒ Tarif réduit	4,00 €	4,00€

Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Comité d'entreprise via Office de Tourisme

<u>Visite couplée Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital -</u> <u>Apothicairerie</u>		
⇒ Plein Tarif	4,00 €	4,00 €
⇒ Tarif réduit	3,50 €	3,50 €
(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT,		

Visite couplée Remparts et Ancien Hôpital - Ap	oothicairerie
⇒ Plein Tarif	5,00 €
⇒ Tarif réduit	4,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT,

Visite couplée gourmande Musée Traditions et Vie et Ancien Hôpital - Apothicairerie			
⇒ Plein Tarif		5,50 €	5,50 €
		5,50 €	5,50 €
		5,00 €	5,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Comité d'entreprise via Office de Tourisme

Visite couplée gourmande Remparts et Ancien Hôpital - Apothicairerie

⇒ Plein Tarif		6,00 €
⇒ Tarif réduit		5,00 €

(Tarif réduit applicable aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, aux chômeurs, aux étudiants, aux personnes handicapées et à leur accompagnateur, aux détenteurs du Guide du Routard "Lyon et ses environs" (édition de l'année en cours), Carte Cézam, Chéquier privilège OT, Comité d'entreprise via Office de Tourisme

Tarifs groupes scolaires Gratuité pour les enseignants et les accompagnateurs		
⇒ Visite commentée 1 site	2,00 €	2,00€
⇒ Visite commentée 2 sites	2,50 €	2,50 €
⇒ Ateliers pédagogiques + Ateliers pédagogiques secret des		
plantes	3€	3€

⇒ Jeu de piste	2,50 €	2,50 €
⇒ Parcours découverte "Les sens en éveil"	2,50 €	2,50 €
⇒ Séance de contes "Raconte-moi la Bresse"	2,50 €	2,50 €
⇒ Atelier écriture "Des mots et des maux"	3 €	3€
⇒ Atelier cuisine des plantes	3,50 €	3,50 €
⇒ Visite des Remparts et Atelier		3,00 €
⇒ Semaine du goût	3,50 €	3,50 €

Boutique du Musée	Tarif 2020	Tarif 2021
Ouvrages à la vente		
Le Fabuleux destin,,, des explorateurs de l'Ain	15,00€	15,00 €
Un nectar de Jard'Ain- l'Ain par l'Humour	10,00€	10,00 €
Les plantes en familles	10,00€	10,00 €
les Cheminées bressanes dites sarrasines	20,00€	20,00€
1939 à 1945 : des camps à la liberté témoignages des déportés et prisonniers de l'Ain	12,00€	12,00€
L'Ain 1910-1925	15,00€	15,00 €
Merveilles des monuments de l'Ain	6,00€	6,00€
Couleur de l'Ain	16,00€	16,00 €
Châtillon/Chalaronne de Gambier	15,00€	15,00 €
Territoires de la Mémoire	14,80 €	14,80 €
La Dombes Mère et Fille de l'Eau	15,00€	15,00 €
Ils ont construit l'église de Châtillon	15,00€	15,00 €
Couleurs de l'Ain, album en allemand	8,00€	8,00€
Châtillon sur Chalaronne et ses environs	2,00€	2,00€
Traditions et propriétés des plantes médicinales	27,50 €	27,50 €
Voyage vers les Apothicaireries Françaises	35,00 €	35,00 €
Les plantes médicinales, vertus et traditions	43,50 €	43,50 €
La France des pharmacies anciennes	36,00€	36,00 €
Stock pour la Boutique - Objets en bois	•	•
n° 1 Le fléau	2,50€	2,50 €
n° 4 Seau à charbon (moyen)	4,10€	4,10 €
Stock boutique divers		
Cartes postales Musée et Apothicairerie	0,30€	0,30 €
Carte postale "Triptyque"	1,50 €	1,50 €
Pot apothicairerie	30,00€	30,00 €
Cahier Ecriture	3,50 €	3,50 €
Porte-Plume	3,00€	3,00€
Pot d'Encre Violette	5,00€	5,00€
Plumier Bois	8,00€	8,00€
Blocs Notes Apothicairerie	3,50 €	3,50 €
Edition Milan - Plantes agricoles + la ruche	5,80€	5,80 €
Les animaux de la ferme + herbiers et fleurs séchées	5,80€	5,80€
CD du groupe folklorique "les Ebaudis" de St Etienne du bois		
Farine de Gaudes (500 g)	2,00€	2,00€
Vinaigres plantes médicinales 25cl	4,00€	4,00 €
Tisanes plantes médicinales 25gr	4,00€	4,00€
Pots d'insectes apothicairerie	5,00€	5,00€
Farine de Gaudes (1kg)	4,00€	4,00€

Sabots bressans tout en bois	15,00€	15,00 €
Sabots bressans avec coussins	20,00€	20,00 €
Livre "Vieux remèdes de Bresse, du Bugey et de Franche Comté"	5,70 €	5,70 €
Kit de Broderie, Abécédaire à réaliser soi-même en fil rouge	20,00€	20,00 €
Livre de Jean Convert, "L'Ancien moulin bressan"	18,00€	18,00 €
Livre "Cheminées sarrasines en Bresse"	12,00€	12,00 €
Livre "St Guignefort"	8,00€	8,00€
Livre "Châtillon/Ch.: Promenade dans le village"	20,00€	20,00 €
Livre "Coiffes entre Bresse et Bourgogne"	18,00€	18,00 €
Livre "Tintin - Bijoux castafiore (en patois bressan)"	11,50 €	11,50 €
Document aide à la visite (Musée ou Ancien Hôpital)	5,50€	5,50 €
Les Rencontres Vertes de l'Ancien Hôpital	3,00€	3,00€
Jouets en bois		
Crécelle simple	5,00€	5,00€
Petit bilboquet	8,00€	8,00€
Corde à sauter	12,00€	12,00 €
figurines en bois animaux de la ferme : vache, cheval, chat	4,00€	4,00€
porte clefs animaux	4,00€	4,00 €
Magnet en bois animaux de la ferme : mouton, âne	4,00€	4,00€
Toupie virolle	8,00€	8,00€

Tarifs du camping pour la saison 2021

Ouverture: vendredi 9 avril 2021. Fermeture: dimanche 26 septembre 2021

Basse saison: vendredi 09/04/2021 au vendredi 02/07/2021 inclus puis à partir du dimanche

29/08/2021 au dimanche 26/09/2021 inclus.

Haute saison: samedi 03/07/2021 au samedi 28/08/2021 inclus.

Emplacement camping (idem 2020)	Basse saison	Haute saison
Forfait nature 2p+emplacement+véhicule moteur	14,90 €	19,90 €
Forfait confort 2p + emplacement + véhicule moteur + branchement électrique	19,90 €	24,90 €
Deux roues (vélo / moto) tente + vélo ou moto + 1personne	9,00€	11,00 €
Adulte en +	4,00 €	5,00 €
Enfants de 3 ans inclus à 12 ans	3,00 €	4,00 €
Animaux	1,50 €	3,00 €
Visiteurs adultes (journée)	2,00 €	2,50 €
Visiteurs enfants (journée)	1,00 €	1,50 €
Machine à laver / sèche linge (le jeton)	4,00 €	4,00 €

Application des réductions sur les tarifs Basse saison uniquement.

Véhicule moteur : 1 voiture / 1 camping car / 1 moto par emplacement

Gratuit pour les enfants de -3 ans

AUJOURD'HUI		SAISON 2021		
Tarif court séjour (2 nuits) du vendredi 16h30 au dimanche 17h				
Avril – Mai – Juin – Septembre	175.00/217.00	0 4 personnes : 179.00 € 5/6 personnes : 221		
Nuit supplémentaire	52.00€	53.00 €	53.00 €	
Animaux	13.00€	14.00 €	14.00 €	

Tarif à la semaine du samedi 16h30 au samedi 9h30				
Avril – Mai – Juin – Septembre	339.00/379.00	4 personnes : 346.00 €	5/6 personnes : 387.00 €	
Juillet – Aout	465.00/505.00	4 personnes : 474.00 €	5/6 personnes : 515.00 €	
Animaux	24.00€	25.00 €	25.00 €	
Tarif au mois				
Avril – Mai – Juin – Septembre	698,00€	712.00 €		
Animaux	66,00€	67.00 €		

Caution de 400 € + 65 € pour le nettoyage pour les H.L.L.

Tarif – 30 jours	Basse saison	2021	Haute saison	2021
Base 1 personne	310,00€	316.00€	360,00€	368.00 €
Base 2 personnes	400,00€	408.00 €	440,00 €	449.00 €
Personne supplémentaire (à partir de la 3 ^{ème} personne)	50,00€	51.00 €	60,00€	61.00 €
Animaux	19,00€	20.00 €	25,00€	26.00 €

Tarif saison	Haute complète	2021
Base 1 personne	810,00€	826.00€
Base 2 personnes	1 100,00 €	1 122.00 €
Personne supplémentaire (à partir de la 3 ^{ème} personne)	150,00€	153.00 €
Enfants (3 à 12 ans)	90,00€	92.00 €
Animaux	55,00€	56.00 €
Tonnelle fermée	100,00€	102.00 €

Dans tous les cas, les arrhes (20% du séjour) seront versées à la réservation + 15 € de frais de réservation

Taxe de séjour : 0,51 € par nuitée / séjour

PLACE DU MARCHE - Année 2021

DROITS DE PLACE DU MARCHE				
Le mètre linéaire abonnés par jour hors halles (*) 0,85€	0,90 €			
Le mètre linéaire non abonnés par jour hors Halles	2,00€			
Le mètre linéaire abonnés par jour sous les Halles (*) 0,95€	1,00 €			
Le mètre linéaire non abonnés par jour sous les Halles	2,00€			
Marché de nuit, le mètre linéaire	5,50€			
Participation des commerçants non sédentaires qui utilisent l'électricité sous les Halles				
Forfait par an : Paiement par trimestre				
Inférieur à 5 kw/h	55,00 €			
Entre 5 et 10 kw/h	145,00 €			
Supérieur à 10 kw/h	510,00€			
Voiture expo (la voiture)	9,00€			
Camion de vente des commerçants non sédentaires occasionnel imposé sur minimum 15 mètres	190,00€			
Autorisation stationnement accordée 1 fois par an				
Marché aux chrysanthèmes : l'emplacement	70,00 €			
Posticheurs : l'emplacement	90,00 €			

(*): Augmentation tous les deux ans de 2%, décision de la commission marché du 13 novembre 2017, en accord avec la municipalité.

Il est rappelé que par délibération du Conseil Municipal, en date du 10 juillet 2020, les tarifs du marché bio ont été votés à titre gratuit pour un an, à compter du 9 septembre 2020. A partir de cette date, les mêmes tarifs que pour le marché du samedi seront appliqués.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Année 2021

Droit de place taxis	80,00€	80.00€	
Terrasses pour 2 places attenantes à l'établissement du 24 avril au 15 octobre	250,00€	275.00 €	
Droit de terrasse sur trottoir de 0 à 6 ml	125,00€	135.00€	
Droit de terrasse sur trottoir supérieur à 6 ml	250,00€	275.00€	
TRANSPORTS DE FONDS :			
Emplacement simple	160,00€	180.00€	
Deux emplacements	300,00€	330.00€	
Occupation de places de parking par mois	40,00€	40.00 €	
DROITS DE PLACE : CIRQUES (par jour)			
Moins de 300 places	200,00€	200.00€	
Plus de 300 places	500,00€	500.00€	
Chapiteau 1 mat ou cirque non couvert ou cascadeur	100,00€	100.00€	
Caution	1 000,00 €	1 000.00 €	
DROITS DE PLACE : FORAINS DE VOGUE			
Forfait occupation par jour	10,00€	10.00 €	
Occupation du manège au m²	2,00€	2.00€	
Caution à l'inscription	350,00€	350.00€	

DROITS DE VOIRIE - Année 2021

Pour toute autorisation de voirie	10,00€	10.00 €
Occupation voie publique (matériaux, échafaudages) Le ml par semaine	2,00 €	2.20 €
Neutralisation place stationnement payant ou occupation domaine public par véhicule de chantier La place par semaine	22,00 €	25.00 €
Neutralisation place stationnement ou occupation domaine public en cas de déménagement La place par jour	6,00 €	8.00 €
Forfait intervention des services municipaux pour fermeture de rue ou neutralisation voie de circulation	50,00 €	50.00 €
Forfait intervention des services municipaux pour neutralisation places de stationnement	25,00 €	25.00 €
Tranchées transversales ou longitudinales, fouilles diverses Le mètre linéaire par jour	4,00 €	4.00 €

TARIFS DE PUBLICITE DANS MAGAZINE MUNICIPAL - Année 2021

Catégorie	Tarif	Soit pour	Tarif	Soit pour	Tarif	Soit pour
d'insertion	unitaire	deux	unitaire	trois	unitaire	quatre
	pour une	parutions	pour trois	parutions	pour 4	parutions
	ou deux		parutions		parutions	
	parutions		(-10%)		(-20%)	
1/16 de page						
quadrichromie	110€	220 €	99 €	297 €	88 €	352 €
(94 mm x 33mm)						
1/8 de page						
quadrichromie	210 €	420 €	189 €	567 €	168€	672 €
(94 mm x 68mm)						
1/4 de page						
quadrichromie	400 €	800 €	360 €	1 080 €	320 €	1 280 €
(94 mm x 137mm)						
1/2 de page						
quadrichromie	750 €	1 500 €	675 €	2 025 €	600 €	2 400 €
(190mm x 137mm)						

LOCATION LATTES PUBLICITAIRES PAR AN – ANNEE 2021

Latte publicitaire 1 face	Latte publicitaire 2 faces
50 €	75 €

Mesdames CARLOT-MARTIN et BAS-DESFARGES et Messieurs JAQUARD et CURNILLON donnent quelques éléments complémentaires concernant certaines augmentations de tarif.

M. le Maire demande d'approuver les différents tarifs pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** les différents tarifs pour l'exercice 2021 comme énoncés ci-dessus.

Rapport n° 11 : Acquisition de la parcelle de terrain B932 à titre gratuit appartenant à M et Mme SIMON / Approbation et autorisation au Maire pour signature de l'acte de vente

M. le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que les parcelles B929, 930 et 931 ont été vendues courant 1981 à M. et Mme SIMON. A cette date la parcelle B932 n'était citée dans les actes d'acquisitions que pour y mentionner l'existence d'un droit de passage et son incorporation dans le domaine public.

Sur le plan d'arpentage dressé par le géomètre-expert, la parcelle B932 (plan joint à la délibération) d'une superficie de 117 m², est inscrite comme étant destinée au domaine public. Cette mention ne peut suffire à muter cette parcelle à la Commune. Elle doit être constatée par acte notarié et publiée ensuite à la conservation des hypothèques.

Pourtant à la conservation des hypothèques de Trévoux, la parcelle B932 a été incorporée dans le domaine public à tort. Vérification faite, elle est toujours sur le compte de M.et Mme SIMON. Il est donc nécessaire de procéder à sa régularisation et de procéder à la cession de cette parcelle par M.et Mme SIMON à la Commune à titre gratuit comme prévu en 1981.

Après cette dernière pourra être classée du domaine privé de la commune dans le domaine public, sachant que cette dernière est depuis longtemps intégrée à la voie communale et entretenue par la commune.

M. le Maire propose d'approuver l'acquisition de la parcelle n° B 932 d'une superficie de 117 m² cédée à titre gratuit par M.et Mme SIMON et de l'autoriser à signer l'acte de vente chez Maître PIROLLET, Notaire à Chatillon-sur-Chalaronne ainsi que tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle n° B 932 d'une superficie de 117 m² cédée à titre gratuit par M.et Mme SIMON.
- **Autorise M. le Maire** à signer l'acte de vente chez Maître PIROLLET, Notaire à Chatillon-sur-Chalaronne ainsi que tout acte s'y rapportant.

Rapport n° 12: Création de deux postes d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) / Approbation

Le Maire informe l'assemblée que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, deux CUI – CAE pourraient être recrutés au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint administratif à raison de 35 heures par semaine.

Un contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} novembre 2020 (renouvelable 9 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

Un deuxième contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

M. le Maire propose au conseil municipal:

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'adjoint administratif à **temps complet** pour une durée de 9 mois, renouvelable, à compter du 1^{er} novembre 2020.

- Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'adjoint administratif à **temps complet** pour une durée de 9 mois, renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur JANNET souhaite des explications concernant le poste d'adjoint administratif, serat-il affecté à un service en particulier ou sans affectation particulière ?

Monsieur PERREAULT répond que le premier poste est affecté au service des ressources humaines pour soulager la responsable. Le deuxième poste n'est pas encore créé mais le dispositif est intéressant pour palier par exemple aux départs à la retraite des agents.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.
- Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône Alpes du 22 mai 2020,

Décide à l'unanimité (26 voix pour) :

- **D'adopter** la proposition de M. le Maire
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondant
- **D'autoriser M. le Maire** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.

Rapport n° 13 : Rapport 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. JACQUARD qui rappelle que le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 fait obligation aux communes de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel portant sur la qualité du service de l'eau potable. L'entreprise SUEZ a transmis le 9 juin 2020 son rapport annuel de délégataire qui reprend notamment la synthèse de l'année, la présentation du service, la qualité du service, les comptes de la délégation.....

Un résumé du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau ainsi que le rapport d'activités 2019, dans son intégralité a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

M. le Maire demande d'approuver le rapport 2019 sur la qualité du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à Monsieur FROMONT :

«Concernant les engagements de SUEZ, vous avez évoqué notamment le fait que le nombre d'heures de recherche de fuites était en baisse. Est-ce un indicateur contractuel et quel est l'engagement de SUEZ sur ce point ? »

Monsieur JACQUARD répond que l'entreprise SUEZ a des engagements à tenir vis-à-vis du contrat. Ils ont mis en place un nouveau logiciel qui va leur permettre d'avancer grandement dans ce sens. Le réseau a été sectorisé en 5 zones.

M. le Maire ajoute qu'il y a déjà 2 894 télé-relais installés qui permettent une écoute des fuites. Par contre il y a une légère augmentation des pesticides retrouvés dans l'eau et il faut rester vigilant. Il faut aussi noter que le prix de l'eau reste à un tarif très raisonnable.

Monsieur LEGRAS:

« Juste pour abonder dans votre sens, il est vrai que les Châtillonnais font des efforts, d'autant que les abonnés sont plus nombreux. Depuis 2016, il y a une baisse régulière et récurrente. Par contre, ce qui est inquiétant, depuis 2016, c'est tout de même le taux de fuites. Ce n'est pas simplement 2019, mais depuis 2016, nous n'avons jamais réussi à inverser la courbe.

Si je regarde le chiffre sur la courbe 2016 : 53 000 m³ de fuites, 2019 : 160 000, c'est énorme! Par rapport aux Châtillonnais qui font des efforts, il faut que nous mettions la pression sur SUEZ, d'autant qu'en 74 heures de recherches de fuites, ils n'en ont trouvé que deux ».

Monsieur le Maire informe qu'en ce moment un système d'écoute au niveau des canalisations est utilisé sur Châtillon par SUEZ depuis 3 semaines. Ils ont mis en place un système informatique très performant.

Monsieur MORIN fait remarquer que le prix du m³ de l'eau en France est de 3,01€ alors qu'à Châtillon-sur-Chalaronne il est de 2,46 €. De plus, le département de l'Ain est en restriction d'eau et chacun a fait attention au gaspillage, l'eau va devenir une ressource extrêmement précieuse.

Monsieur LEGRAS confirme que l'eau va devenir une ressource de plus en plus rare et chère.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** le RPQS de l'eau potable 2019.

Rapport n° 14 : Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets / Présentation

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport sur le prix et la qualité des services de prévention et de gestion des déchets de l'année 2019 doit être présenté par chacune des communes faisant partie de la Communauté de Communes de la Dombes dans les douze mois qui suivent son approbation sachant que le conseil communautaire l'a examiné lors de sa séance du 10 septembre 2020.

Ce dossier comprend un chapitre se rapportant aux indicateurs techniques de collecte, aux indicateurs techniques de traitement, aux indicateurs financiers.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur JACQUARD commente les différents points de ce rapport

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :

- **Prend acte** de la présentation du rapport 2019 de la Communauté de Communes de la Dombes sur la gestion des déchets.

Rapport n° 15 : Rapport d'activités 2019 Communauté de Communes de la Dombes / Présentation

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce dossier comprend deux grands chapitres, l'un portant sur le territoire et la structure et l'autre sur les services.

Le rapport approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes, en date du 10 septembre 2020, a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire commente les différents points de ce rapport.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de la Dombes.

Rapport n° 16: Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif / Approbation

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau du service public de l'assainissement collectif doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

M. le Maire propose d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Monsieur JACQUARD commente les différents points de ce rapport

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** le rapport au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019.

Rapport n° 17: Rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif / Information

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services.

Dorénavant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale a un délai de 9 mois, qui suit la clôture de l'exercice concerné, pour présenter le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) à l'assemblée délibérante.

Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de Communes, le Maire de chacune des Communes membres doit ensuite présenter le RPQS à son conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes, en date du 10 septembre 2020 a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur JACQUARD commente les différents points de ce rapport.

Monsieur JANNET demande si on connaît les raisons du nombre élevé d'habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif, par rapport aux Communes similaires de la Communauté de Communes de la Dombes ?

Monsieur le Maire précise que la commune possède un habitat épars. En dehors du centre ville, Il y a puis beaucoup d'habitations anciennes qui ne sont pas raccordées.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :

- **Prend acte** de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Rapport n° 18: Rapport d'activités 2019 « Aquadombes » / Information

L'article L1411-3 du CGCT fait obligation aux communes de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel d'activité d'Aquadombes. La Société Vert Marine a en charge la gestion du centre aquatique par un contrat d'affermage de 6 ans. Ce rapport d'activité concerne l'année 2019.

- La fréquentation totale du public sur l'année représente 3 116 heures.
- Comme chaque année la grille indiciaire a été indexée en septembre.
- La fréquentation générale est en baisse avec un total de 113 286 (environ 7%) contre 122 879 en 2018 (ouverture de la piscine de Villars les Dombes).
- La certification ISO9001 qui a été obtenue en octobre 2018 sur l'accueil physique et téléphonique du centre aquatique et gestion des réclamations est toujours acquise pour l'année 2019.
- Les analyses effectuées par l'ARS n'ont pas révélé d'anomalies majeures concernant le traitement de l'eau des bassins. La norme a été maintenue tout au long de l'année.
- Le chiffre d'affaires est en diminution de 23 149 € par rapport à l'année précédente.

Conclusion: L'année 2019 est tout de même une année positive pour Aquadombes malgré une diminution du chiffre d'affaire et de la fréquentation par rapport à 2018, que l'on peut expliquer par l'ouverture du centre aquatique Nauti'Dombes qui a ouvert ses portes en novembre 2018.

Le rapport 2019 « Aquadombes » a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire informe qu'il y a plusieurs erreurs dans le rapport envoyé par « Aquadombes ». Il s'agit de copier-coller de l'année précédente. Le marché va d'ailleurs être renouvelé en 2021.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2019 « Aquadombes ».

Rapport n° 19 : SEMCODA / Dépôt des comptes et bilan de gestion 2019 / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. MARTINON qui rappelle qu'après approbation par les actionnaires, lors de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2020, les comptes dument certifiés de l'exercice 2019 ont été envoyés uniquement sous forme dématérialisée.

Le total du bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, est de : 4 004 6410 480.92 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, génère un bénéfice de 29 388,83 Euros.

Le rapport du commissaire aux comptes ainsi que le bilan de résultats ont été envoyés à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **Approuve** les comptes 2019 de la SEMCODA

Rapport n° 20: Informations déclarations d'intention d'aliéner

L'ensemble des informations a été envoyé sous forme de tableau.

Rapport n° 21 : Acte de gestion du Maire

Monsieur le Maire indique que le seul acte de gestion du Maire est le suivant :

<u>Décision n° 2020/002</u>: Considérant qu'il est nécessaire de réaménager l'espace cinéraire du cimetière, il est nécessaire de procéder à l'achat et la pose de 12 cavurnes pour un montant de 4 320.00 euros.

Rapport n°22: Informations du Maire

• <u>Pôle emploi</u>:

Au 15 septembre : Nombre de demandeurs : 241. Hommes : 119. Femmes : 122. Indemnisables : 189. Non indemnisables : 52.

Au 15 octobre : Nombre de demandeurs : 234. Hommes : 113. Femmes : 121. Indemnisables : 175. Non indemnisables : 59.

Au 15 novembre : Nombre de demandeurs : 230. Hommes : 115. Femmes : 115.

Indemnisables: 178. Non indemnisables: 52.

• <u>Prochain Conseil Municipal</u>

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 18h30.

• Informations:

- L'état d'urgence sanitaire est déclaré sur l'ensemble du territoire jusqu'au 16 février 2021
- Reconnaissance aux commerçants qui font tout ce qu'ils peuvent pour continuer à être présents malgré les confinements.
- Madame CLOTEAUX nous alerte par rapport à une fermeture de classe qui pourrait avoir lieu pour la prochaine rentrée 2021-2022. C'est une situation générale aux communes environnantes.
- Les artisans d'art seront exonérés de loyer pour le mois de décembre.
- Les 4 et 5 décembre devait avoir lieu le Téléthon, les festivités sont annulées.

- Les vœux du Maire se feront, si les réunions sont possibles, le vendredi 29 janvier 2021.
- Le calendrier des fêtes 2021 sera disponible rapidement sur le site de la mairie.
- Remise de l'insigne de « Conseiller municipal » à tous les élus municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DI CARLO, Président des commerçants, pour une action faite en direction des commerces.

« Avant toute chose, et au nom des commerçants, merci car sans la subvention attribuée en début d'année, le book n'aurait pas pu être réalisé en sachant que cela a permis de catégoriser tous les commerces, artisans et prestataires de services sur la Commune de Châtillon. Ce dernier a été distribué dans toutes les communes limitrophes de Châtillon et les Châtillonnais ont la possibilité d'en avoir un directement chez les commerçants adhérents.

Concernant le coût : La création revient à 3 000 € et la publication s'élève à 6 600 €.

A ce jour, pour toutes les personnes arrêtées ou en télétravail qui ont besoin d'un service, d'un commerce, connaissant la mutualité et la solidarité des commerçants de Châtillon qui échangent et qui peuvent livrer, ce book tombe à point nommé.

Rapport n° 23: Informations des Adjoints

Madame RAVOUX

• Châtillon-sur-Chalaronne va être mis à l'honneur en 2021, dans le cadre du label « Plus beaux détours de France ». Cette année, nous avons concouru sur le thème de l'attractivité touristique et la végétalisation des espaces verts.

Nous avons eu l'honneur de remporter le concours cette année et nous aurons donc la chance et la fierté d'être en couverture du prochain guide 2021 des « Plus beaux détours de France » édité par Michelin à plus de 200 000 exemplaires, distribué dans toute la France, voire aussi dans certains pays limitrophes.

Je voudrais donc remercier l'ensemble des services municipaux qui œuvrent au quotidien pour la mise en valeur de notre cité et adresser un merci particulier à Fabienne FLORIT, chargée de communication, qui a fait le dossier de candidature. Il a plu à l'ensemble des 106 communes qui ont voté pour nous cette année. Nous sommes très fiers de ce résultat.

Monsieur MARTINON

• Suite au nouveau confinement, j'ai téléphoné à nos aînés, 119 personnes environ ont été contactées. Dans l'ensemble elles étaient toutes très contentes de mon appel, seule deux étaient un peu dans le mal être.

Elles ont été signalées aux services sociaux.

Rapport n° 24: Questions diverses

Monsieur JANNET:

 « Vous avez refait le pont Pasteur, mais seulement un trottoir. Au point de vue sécuritaire, le passage piéton aurait besoin d'être repeint. Les élèves de l'école Saint Charles l'utilisent beaucoup. »

Monsieur PERREAUX:

• « Nous avons refait le trottoir côté droit en direction de la circulation pour des raisons de sécurité. Celui de gauche pour l'instant, n'est pas en mauvais état. La peinture du passage piéton est bien sûr prévue dés que la météo nous le permettra. »

Monsieur JANNET:

 « Vous avez mis une pancarte « Attention risque de chutes de branches » vers l'entrée du plan d'eau côté piscine pourquoi ne pas en avoir positionnée sur toutes les entrées du plan d'eau.»

Monsieur le Maire :

• « Les services ont installé les pancartes rapidement à cause du vent mais les autres vont être commandées et installées.»

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour Le Progrès, Mme Fabienne FLORIT, Chargée de communication et Mme ROBILLARD, Directrice Générale des Services.

Pour extrait certifié conforme, M. le Maire Patrick MATHIAS